

COMMUNIQUÉ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

La Communauté de Communes des Portes de Sologne suspend temporairement l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi engagée fin 2019, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a réalisé un important travail de production, d'analyse et de concertation, en lien avec les communes membres et l'ensemble des partenaires institutionnels.

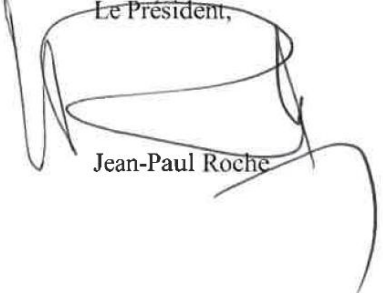
Suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et malgré la qualité du travail produit, les services de l'état ont émis un avis défavorable dû essentiellement à la surconsommation d'espaces et à l'impact de certaines zones humides. Il nous est donc demandé de retravailler ce point. Or, le temps nécessaire à la conduite de ces ajustements est incompatible avec la période électorale qui s'ouvre.

Ainsi, les élus communautaires ont fait le choix de **suspendre temporairement la procédure relative au PLUi**. Cette décision, prise dans un esprit de responsabilité et de transparence, répond à un double objectif :

- **Respecter le contexte pré-électoral**, qui ne permet pas de poursuivre sereinement les débats de fond nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- **Permettre aux futures équipes municipales et communautaires** issues des élections de 2026 de poursuivre la démarche dans les meilleures conditions.

Cette suspension ne remet pas en cause l'ensemble du travail réalisé et engagé. Les études, diagnostics et divers documents déjà produits constituent une base solide, qui sera mise à disposition des élus à venir. L'ambition demeure inchangée : **construire un projet de territoire cohérent, durable et partagé**, au service de l'équilibre entre développement, attractivité et préservation du cadre de vie et naturel.

La reprise des travaux interviendra dès que le contexte institutionnel le permettra, dans un esprit de continuité et de concertation.

Le Président,

Jean-Paul Roche